

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

EXAMENS

La période des examens sera bientôt close. Ni examinateurs, ni candidats n'en seront fâchés. Depuis si longtemps on réclame de toutes parts contre cette odieuse coutume qui veut que les examens les plus importants soient subis au plus fort de la chaleur, depuis si longtemps on voit les inconvénients du surmenage en plein été, qu'il semble bien que l'on devrait enfin se décider à avancer de deux mois la date des épreuves et d'un mois les vacances.

Mais il en est des dates comme du baccalauréat lui-même ; on ne réussit pas à tuer celui-ci, bien qu'il fasse le plus grand mal ; on ne réussira pas de longtemps encore à changer celles-là. Tout notre espoir, nous le mettons dans une réforme radicale qui substituera aux examens de fin d'année, actuellement imposés, des examens de passage, subis au commencement de l'année scolaire et permettant de juger au seuil même d'une nouvelle classe de l'aptitude des candidats à suivre le programme de cette classe. Pour l'enseignement supérieur, le baccalauréat serait remplacé par des épreuves attestant une préparation générale suffisante, épreuves dans lesquelles les professeurs des Universités jugeraient de la valeur de leurs futurs étudiants.

N'en est-il pas ainsi actuellement dans les concours d'admission aux Ecoles normales, primaires et supérieures ? Et les professeurs de ces écoles ne sont-ils pas tellement intéressés à avoir des élèves répondant à leurs exigences que le recrutement se fait d'ordinaire d'excellente façon.

On prétend que, pour réaliser cette réforme, il faut au préalable qu'une disposition législative intervienne : celle qui interdirait à tout établissement, public ou privé, de recevoir l'élève refusé à l'examen de passage dans un autre établissement, pour lui faire suivre les cours auxquels il n'a pas été admis dans ce dernier.

Peut-être cependant pourrait-on se dispenser de prendre une telle mesure. Que les établissements privés deviennent le refuge de ceux qui ne peuvent pas suivre les cours des établissements publics, et les parents qui auront des enfants intelligents se garderont bien de les y envoyer. L'Etat doit gagner la confiance des familles non en accusant des chiffres considérables d'élèves dans ses écoles, lycées et collèges ou facultés, mais en faisant de telle sorte qu'il n'y ait là que de bons, d'excellents élèves, une véritable élite intellectuelle.

Que l'on abandonne aux entreprises privées le soin des jeunes gens et des jeunes filles qui ne veulent ou ne peuvent pas travailler ; que l'Université n'ait que quelques valeurs et élimine toutes les non-valeurs. Alors, comme on verra que le sûr moyen, le seul moyen même de faire donner une instruction sérieuse aux enfants, c'est de les confier aux maisons de l'Etat, alors la prospérité renaîtra dans les établissements universitaires ; et, le vilain « bachot » ayant disparu, les examens de juillet n'étant plus qu'un mauvais souvenir, on s'apercevra que

l'on a fait quelque chose de bien pour la France.

G. L.

EN CHINE

Dépêche rassurante

Les dépêches rassurantes sur le sort des ministres pleuvent de Chine, le secrétaire privé de la légation chinoise à Londres communique aux journaux la dépêche suivante du fao tai Cheng, en date du 23 juillet (informations de Pékin 18 juillet) :

« Le Tsung-li-Yamen chargea Wen Jui, un sous-secrétaire du département, d'aller voir les ministres étrangers. Wen-Jui, les a tous trouvés saufs excepté le ministre allemand.

» Yung-Lu va adresser bientôt au trône la demande d'envoyer tous les ministres sous escorte à Tien-Tsin, dans l'espoir que les opérations seront bientôt arrêtées.

« Signé, Cheng ».

L'Exchange Telegram Company a reçu le télégramme suivant de sir Halliday McCartney, conseiller de la légation chinoise :

« Pékin. — Les légations sont sauvées, elles partiront incessamment pour Tien-Tsin ».

La Correspondance de Hambourg annonce que, d'après un télégramme de Londres reçu par une personnalité de Hambourg généralement bien informée, le personnel des légations est sain et sauf et s'est mis en route pour Tien-Tsin.

D'autre part, on mande de Washington que Cheng télégraphie au ministre de Chine à Washington, que les ministres étrangers seront envoyés sous escorte à Tien-Tsin. Le gouvernement impérial les a non-seulement protégés, mais il leur a fourni des vivres.

M. Pichon est vivant

Le ministre des affaires étrangères adresse aux journaux la communication suivante :

« Un télégramme de notre consul général à Shanghai, daté du 23 juillet, 6 h. 20, soir, arrivé à Paris, ce soir, à 9 h. 30, dit :

« Li-Hung-Chang vient de m'affirmer que M. Pichon est vivant. Il a consenti à lui transmettre un message de moi, pour lequel il demande une réponse dans les cinq jours ».

Au Transvaal

Résistance acharnée

Mmes Krüger, Botha et Lucas Meyer sont parmi les six cents femmes qui ont dû quitter Prétoria par ordre de lord Roberts ; elles sont arrivées à Barberton.

Deux cent cinquante prisonniers anglais sont arrivés à Machadodorp.

On s'est battu pendant trois jours et les Boers ont infligé de grosses pertes aux Anglais. A Derde-Poort, à l'est de Prétoria, ceux-ci ont eu quatre cents tués ; il y a eu des combats corps à corps, où les Boers ont donné des preuves d'un courage sans égal.

ACTUALITÉS

On verra dans nos « Informations », la mesure prise par M. le général André Ministre de la guerre au sujet de ce capitaine d'Epinal sur qui la vue du drapeau tricolore produit le même effet que la *muлета* sur le taureau. Ce capitaine aurait dit, et même crié de manière à être entendu de tous ses voisins, « que lui, ancien élève » des jésuites, ne laisserait pas arborer

une loque d'une sale République comme celle de M. Loubet ».

Le moindre défaut de ces paroles, si elles ont été réellement prononcées, c'est d'être d'une trivialité qui ne fait pas honneur à l'éducation reçue chez les Pères par cet ancien élève des jésuites. Ce qui est plus fâcheux, c'est que les journaux ennemis de l'armée s'emparent de cette diatribe pour en tirer toutes les conséquences que l'on devine.

« Voilà bien, s'écrient-ils, l'état d'âme de ces officiers qui ont grandi dans le mépris de nos institutions républicaines, et dans la haine de la liberté. On sent bien là l'empreinte donnée aux esprits dans les établissements d'instruction du P. Dulac, etc., etc... »

Et de là à généraliser un cas particulier, il n'y a qu'un pas, que les esprits simples ont vite franchi. On conclut que les officiers ont horreur du drapeau ; de ce drapeau à qui ils ont prêté serment, à l'ombre duquel ils ont combattu ou au moins manœuvré, devant qui ils ont reçu leurs galons ou leurs décorations... Est-il besoin de montrer qu'il est absurde de prêter de tels sentiments à notre corps d'officiers ; et que, si le capitaine d'Epinal est coupable de l'attitude qu'on lui reproche — l'enquête ouverte nous l'apprendra — son cas n'est qu'une malheureuse, déplorable et injustifiable exception ?

Moi j'aurais voulu que la presse qui fait profession de défendre l'armée, en risquant souvent de la compromettre par d'inutiles flagorneries, que la presse qui crie à la persécution si le Parlement fait mine de vouloir empêcher que les serviteurs de l'Etat se recrutent parmi les élèves des congréganistes, que la presse, en un mot, clérical et réactionnaire, vint nous dire ou que le grief dont on incrimine le capitaine d'Epinal est faux, ou que ce capitaine n'est pas un élève des jésuites, ou enfin que, dans tous les cas, elle réprovoie et condamne un acte et des paroles aussi inqualifiables.

Cette presse, en général, s'est tue. N'avait-elle rien à dire, ou attend-elle, pour se prononcer, le résultat de l'enquête ?

Nous aussi, nous attendons l'enquête ; nous l'espérons aussi minutieuse qu'impartiale. Et quant à moi, je préférerais apprendre que l'officier incriminé est un alcoolique ou un déséquilibré, ou bien qu'il avait attrapé le 14 juillet une insolation, plutôt que d'être obligé de le considérer comme un homme dont sa passion clérical a fait un mauvais Français.

P. B.

INFORMATIONS

M. Loubet et le conseil municipal

M. Loubet vient de refuser l'invitation que lui avait adressée le conseil municipal de Paris d'assister aux fêtes des sciences et des arts qui seront données les 31 juillet et le 7 août, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

M. Loubet ayant su que les membres du gouvernement n'avaient pas été invités, il a purement et simplement décliné l'invitation du conseil municipal nationaliste de Paris.

Le Cas du Prince Henri d'Orléans

Le prince Henri d'Orléans, avait écrit au Président de la République pour demander à être attaché, à titre civil, comme géographe au corps expéditionnaire de Chine.

M. Loubet n'a pu que renvoyer la demande à ses ministres. Nous croyons savoir que cette demande ne sera pas accueillie.

Même s'il n'en eût pas été empêché par la loi, le gouvernement n'aurait pas accordé au prince Henri ce qu'il demande, car la situation sollicitée n'est justifiée par aucune compétence particulière.

Mais il y a plus, la loi du 22 juin 1886 s'oppose formellement à ce qu'une fonction quelconque, civile ou militaire, soit confiée au prince Henri d'Orléans. Cette loi, qui interdit le séjour en France aux chefs ou héritiers directs par rang de primogéniture, des familles ayant régné en France, renferme un article 4 qui dit textuellement :

« Les membres de familles ayant régné en France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique ni aucun mandat électif. »

Cette prohibition formelle s'applique directement au cas du prince Henri d'Orléans ; c'est ce que le gouvernement va notifier à ce dernier.

Juste répression

On se rappelle que le 14 juillet dernier, le capitaine Thiboulot avait fait arracher de la fenêtre de son appartement un drapeau français qui y avait été placé par son propriétaire. Il avait, à cette occasion prononcé des paroles outrageantes pour le drapeau et le gouvernement.

Le général Duchesne, commandant le 1^{er} corps d'armée, à la suite de l'enquête à laquelle a donné lieu l'incident d'Epinal a infligé soixante jours d'arrêt de forteresse au capitaine Thiboulot. En outre, le ministre de la guerre a décidé que le chef de corps sous les ordres duquel était placé le capitaine Thiboulot recevrait une autre affectation.

Le ministre estime qu'un incident comme celui d'Epinal ne se serait pas produit si le chef de corps avait su inspirer à ses subordonnés, comme c'est son devoir, cette conviction que toute incorrection de conduite et de langage serait sérieusement réprimée par lui.

Bons de l'Exposition

Le numéro 8,493, série 184, gagne 100 000 francs.

Le numéro 7,218, série 159, gagne 5,000 francs.

Le numéro 8,401, série 225, gagne 5,000 francs.

10 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

100 numéros sont remboursables à 100 fr.

Un supplice Chinois

On lit dans l'Echo de Chine, journal français de Shanghai.

« Ces jours derniers, était exposé à la porte de la Cité un Chinois nommé Tchang.

» On croit généralement que c'est l'auteur de tous les brigandages commis au Poutong. Nous croyons savoir que ce n'est pas le vrai coupable, mais bien son frère cadet, qui se serait livré pour sauver son aîné, emprisonné dans la Cité et malade à la mort.

» Le misérable est enfermé dans une cage ajourée. La tête est encangnée dans la partie supérieure de la cage. L'homme doit rester constamment debout. Il repose sur un tas de briques et de tuiles, pendant deux ou trois jours encore on le nourrit et on l'exposera aux différentes portes de la Cité.

Après cette période on le laissera mourir de faim, et, pour lui rendre la mort plus horrible, on retirera peu à peu les pierres qui le soutiennent dans sa cage, jusqu'au moment où il sera entièrement suspendu

décernée au 1er prix des mâles de 2 à 4 ans faits. Le Jury pourra réserver certains prix, faire des virements et créer des prix supplémentaires.

LUZEC. — Noyé. — Le fils de l'éclésiastique de Saint-Marc, âgé de douze ans, s'est noyé dimanche soir dans le Lot, en prenant un bain, dans les circonstances suivantes :

Disons d'abord que le mari de la malheureuse éclésiastique de Saint-Marc s'est noyé dans le Lot il y a trois ans, et qu'elle avait le pressentiment qu'un pareil accident arriverait à son fils Achille.

A un moment donné survint le sieur M..., de Luzech, qui voulait aussi prendre un bain et commençait à se déshabiller devant l'éclésiastique. Celle-ci pria M... d'attendre pour se déshabiller qu'elle soit partie ; et son fils ayant témoigné le désir de rester encore au bain, le sieur M... dit à l'éclésiastique : « Je sais nager, vous pouvez me laisser votre enfant, je me charge de veiller sur lui ».

L'éclésiastique se laissa convaincre, laissa son enfant sous la surveillance du sieur M... et partit.

Un instant après son départ, cet enfant, enhardi par la présence du sieur M..., se laissa aller au large. A un moment donné, le sable qu'il avait sous les pieds faisant défaut, cet enfant cria au : « Au secours ! ».

Le sieur M... fit, paraît-il, des efforts pour lui porter secours, mais il ne put le sauver, bien que l'eau ne fut pas très profonde et bien qu'il n'y eût à cet endroit aucun courant dangereux.

L'éclésiastique était à peine arrivée chez elle lorsqu'on lui apporta le nouveau malheur qui la frappait.

L'enfant, retiré de l'eau un quart d'heure après, ne put être rappelé à la vie malgré tous les soins que lui prodiguèrent le docteur de Luzech et le pharmacien, qui étaient accourus sur les lieux.

PUY-L'ÉVEQUE. — La distribution solennelle des prix aux élèves de notre cours complémentaires sera faite dimanche prochain, 29 courant, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Fournier procureur du Lycée Gambetta, officier de l'Instruction publique.

Tous les amis de l'enseignement laïque sont priés de vouloir assister à cette petite fête scolaire.

GREGOLS. — Orage. — Le 21, vers six heures du soir, un orage accompagné de grêle s'est abattu sur une partie de la commune de Crégols, et notamment sur la plaine où passe le ruisseau du Bournac, et la partie du Causse dit Trégoux. Le tabac est

presque tout perdu, la vigne a beaucoup souffert, le blé qui n'était pas coupé, a été complètement haché, et les propriétaires sont dans la désolation.

Un charretier qui se trouvait en chemin sur la route de Crégols à Concots, a été obligé de couvrir la tête de son cheval, et lui de se mettre sous la charrette, tant les grêlons étaient gros et nombreux.

St MICHEL (Commune de Cours). — On nous écrit : Le nommé Combet Sylvain âgé de 17 ans né à St-Michel (Cours) partait de chez ses parents au commencement du mois courant pour aller moissonner.

Il a été vu les premiers jours près Montpezat ; depuis cette époque aucun de ses camarades n'a plus entendu parler de lui. Avait-il été victime d'un accident ? C'est ce que l'on se demande avec inquiétude. C'est un jeune homme très doux, de taille ordinaire ; au cas où quelqu'un pourrait donner des renseignements complets, prière d'écrire à M. le maire de Cours, par Vers, (Lot), qui en informerait ses parents qui sont dans la désolation.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Au Tribunal. — Une loi en date du 13 avril 1900, définitivement adoptée par les Chambres avant leur séparation, porte allocation d'un traitement de 1,500 fr. à cent juges suppléants, appartenant à des tribunaux qui seraient désignés administrativement. Le tableau des tribunaux ainsi favorisés vient d'être dressé par le Conseil d'Etat et publié à l'Officiel. Des trois tribunaux du département, celui de Figeac est le seul qui y figure.

SAINT-CÉRÉ. — Noyé. — Le nommé Lascoux, âgé de vingt-deux ans, domestique chez M. le docteur Darnis, s'est noyé lundi dans la Bave, près la passerelle de Bardet. Il était quatre heures, le malheureux venait de goûter avec ses parents lorsqu'il committait la fatale imprudence d'aller se baigner.

Une cinquantaine de gamins qui prenaient leurs ébats dans la rivière, non loin de lui, furent impuissants à lui porter secours. Quant on le retira de l'eau ce n'était plus qu'un cadavre, et le docteur Darnis, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

SAINT-CÉRÉ. — Foire du 25 juillet. — Comme la plupart des foires d'été, celle du 25 juillet a été peu importante, beaucoup de gens étant retenus à la campagne par les moissons.

Sous la halle, le froment s'est vendu de 11 à 12 fr. le sac (80 kilos) ; l'avoine, 5 fr. 50 et 6 fr. 50 ; le maïs, 10 et 11 fr. ; le sarrasin, 7 fr. 50 et 8 fr. ; les fèves, 13 et 14 fr.

Les veaux amenés sur le marché ont trouvé preneur à des prix variant de 50 à 80 cent. le kilo ; les moutons, de 15 à 20 fr. la pièce ; les porcelets, de 15 à

20 fr. la pièce ; les bœufs gras de 28 à 30 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage, de 300 à 600 fr. la paire.

Concours agricole. — Le concours annuel de bœufs d'attelage, organisé par le Comice agricole de Saint-Céré et des cantons limitrophes, a eu lieu le 23 juillet. Les prix suivants ont été décernés aux exposants :

- Première catégorie : 1er prix, Darnis, à Bono 2e prix, Dauzier, à Presque.
Deuxième catégorie : 1er prix, Antoine Lavinal, à Ruyres ; 2e prix, Hippolyte Pestel, à Saint-Michel-Loubéjou.
Troisième catégorie : 1er prix, Bayonno à Saint-Martin ; 2e prix, Philippe Bonnal, à Belmont.

BAGNAC. — Vol. — Ces jours derniers un vol de neuf poulets a été commis au préjudice de M. Belvezet, propriétaire à la Baldinie. Ce dernier, qui avait des soupçons sur une voisine, en avisa le garde champêtre, qui procéda à une perquisition et dressa procès-verbal contre la dame L... auteur de cette soustraction. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour supplément d'enquête.

CAJARC. — Instruction publique. — M. le Maire de Cajarc vient de recevoir du ministre de l'Instruction publique deux magnifiques volumes pour être donnés en prix aux élèves les plus méritants de nos écoles laïques.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elixir de Virgine, qui les guérit radicalement et sans aucun danger.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
Mme CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.



Minéral de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 O/O de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose. Mélangé à 10 O/O et 5 O/O de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 O/O sur les sulfates liquides et les bouillies. Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA DEUXIÈME PARTIE X LA PETITE REINE

Il réprima encore toute idée de résistance et se laissa conduire par Baroni hors du bruit des voitures, hors de la lueur des reverbères, dans une étroite et sombre rue adjacente.

Il suivait passivement, car cet homme se fiait à son honneur. Dans l'obscurité se tenaient trois personnes qu'on apercevait au loin dans l'ombre des maisons ; l'une était un huissier du Staats-Procurator, auprès duquel se tenait le commissaire de police du district ; la troisième était un agent de police anglais.

Avant qu'il les eût aperçus, leurs mains se posèrent sur ses épaules et le contact glacé de l'acier se fit sentir à ses poignets. Le juif l'avait trahi et le faisait arrêter en pleine rue. Aussitôt comme le bruit d'une carabine réveille le tigre assoupi toute la vie et toute l'âme qu'il y avait en lui se révoltèrent lorsque les menottes entourèrent ses bras de leur étreinte glaciale.

En un instant, tout le sang impétueux, tout l'orgueil de sa race, tout l'honneur du soldat s'enflamma et bouillonna dans ses veines.

Engagé par sa parole, il eût été fidèle à son serment ; trompé, les liens de sa promesse se trouvaient déliés d'eux-mêmes et il n'eût plus d'autre pensée, d'autre désir que de suivre les impulsions du lion, les instincts chevaleresques, la résolution arrêtée de perdre la vie plutôt que la liberté de se défendre en soldat et en gentilhomme.

Tout ce dont il se souvenait c'est qu'il combattait jusqu'à la mort plutôt que d'être pris vivant ; qu'on le tuera là, à la lueur des étoiles, plutôt que de le conduire comme un criminel sous les yeux de la foule.

Avec toute la force que cachait l'élégante langueur de ses habitudes et avec l'habileté qu'il avait acquise dans sa jeunesse à Eton, dans tous les exercices du corps, il dégacha ses poignets avant que la chaîne d'acier eût été fermée ; puis, d'un simple mouvement du bras gauche, il jeta comme un bœuf l'agent de police à terre ; celui-ci tomba avec un bruit terrible qui retentit dans le silence de la nuit comme la chute d'une lourde pièce de bois ; s'élançant ensuite sur l'huissier, rapide comme l'éclair, il arracha les menottes des mains, et, en luttant avec lui, il se trouva engagé pendant une seconde dans cette lutte corps à corps, la dernière, celle à laquelle on n'a recours que lorsque les combattants luttent pour la vie ou la mort.

L'Allemand était un homme corpulent et solidement bâti, mais l'habileté de Cecil était

plus déliée et plus maîtresse d'elle-même. Ses membres longs, minces, délicats, semblaient s'enrouler et se tordre autour des membres massifs de son antagoniste comme les anneaux d'un serpent ; ils se balançaient et roulaient de côté et d'autre sur le pavé, tandis que la voix aigüe et perçante de Baroni remplissait la nuit de ses cris.

La pression des bras robustes de son adversaire l'étreignait comme un étau au point que ses côtes semblaient céder et se briser sous cette étreinte oppressante, sous cette force de fer ; mais le désespoir lui donnait de l'énergie, le sang des Royallieu qui ne connaissait pas la défaite, s'était éveillé enfin pour la première fois dans son insouciante existence ; son adresse et ses nerfs prirent le dessus et par un dernier effort il se dégaga de l'étreinte de l'huissier et l'éleva au-dessus de sa tête sans avoir jamais su comment, comme il aurait enlevé une bûche de bois, il le lança dans le rayon de lune qui filtrait obliquement à travers les toits pointus de la ruelle tortueuse.

Les cris de Baroni avaient déjà été entendus ; une foule, attirée par ses appels désespérés, s'empressait d'accourir vers le théâtre du tumulte.

Le juif eut la présence d'esprit de donner comme explication que Bertie était un croupier qu'on avait surpris trichant et qui s'était enfui ; cela suffit pour enflammer la populace contre le fugitif.

Cecil jeta un regard autour de lui, un regard pareil à celui d'un cerf royal, lorsque les chiens s'acharnent autour de lui et que les

crocs s'enfoncent déjà dans sa gorge ; puis avec l'agilité d'un daim, il s'élança dans les ténèbres de la ruelle sinueuse, avec la rapidité qui plus d'une fois l'avait rendu victorieux aux courses à pied sur les vieilles prairies d'Eton.

Il n'y avait guère d'hommes au service de la Reine qui pussent rivaliser avec lui de souplesse et d'énergie à supporter la fatigue de tous les genres de sport ; les divertissements d'athlètes de tant d'heures heureuses l'avaient bien préparé à la lutte qu'il fallait engager pour se tirer d'affaire dans la terrible extrémité où il se trouvait en ce moment.

La fuite !... ce mot lui traversa l'esprit avec un sentiment de dégoût. La fuite !... le refuge des lâches, la dernière ressource du coupable.

Dans ce moment d'angoisse, il aurait désiré qu'on lui envoyât une balle dans la tête pendant qu'il courait, plutôt que de le réduire à cela.

La fuite... il se trouvait lâche et coupable de fuir... de fuir tant de belles choses, tant d'heures heureuses, l'amitié et la bienveillance des hommes, la réputation de son antique race, le sourire des femmes qui l'aimaient tout ce que les hommes appellent l'honneur ; fuir pour laisser son nom deshonoré dans l'armée qu'il adorait ; fuir pour obliger son ami le plus cher à le croire tombé si bas dans les profondeurs de la plus infâme bassesse, flétri à jamais de la honte d'un criminel ; par son propre fait, de ses propres mains.

(A suivre.)

